



- Déposée en Préfecture de l'Allier le 16 janvier 2018
- Affiché le 18 janvier 2018
- Exécutoire le 18 janvier 2018
- ID Télétransmission: 003-220300016-20180116-lmc1H5100H1-AR

Direction des Solidarités départementales

A Moulins

Offre de services

Le 16 JAN. 2018

ARRÊTÉ **LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de prix de journée Hébergement présentée par Monsieur le Directeur de l'EHPAD "Maison de Retraite" à ECHASSIERES,

SUR proposition de Monsieur le Directeur des Solidarités départementales,

ARRETE

Article 1^{er} : Le prix de journée hébergement de l'EHPAD "Maison de Retraite" à ECHASSIERES est fixé à compter du 01/01/2018 à :

- résidents âgés de plus de 60 ans :
 - o Hébergement permanent = 47,88
- résidents âgés de moins de 60 ans : 65.80 €

Article 2 : Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'EHPAD "Maison de Retraite" à ECHASSIERES sont fixés à compter du 01/01/2018, ainsi qu'il suit :

- o GIR 1-2 = 22,09
- o GIR 3-4 = 14,02
- o GIR 5-6 = 5,95

Article 3 : L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est financée, pour les ressortissants de l'Allier, par le Conseil Départemental sous la forme d'une dotation globale versée directement à l'EHPAD "Maison de Retraite" à ECHASSIERES.

Article 4 : Le montant de cette dotation globale est fixé à 150 195,37 € au titre de l'année 2018. Elle est versée par douzième le 20 de chaque mois.